

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 93

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

À l'alinéa 124, substituer au mot :

« adoptés »,

le mot :

« arrêtés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.